

LE 12 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux (12-07-2022), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard.

Les conseillers : madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Trois (3) personnes assistent à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-07-138 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2022-07-139 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la greffière leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal du mois de juin

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Juin 2022

5.2 Autorisation des comptes à payer – Juillet 2022

5.3 Dépôt du rapport financier semestriel

6- ADMINISTRATION

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 Ratification – Engagement d'un journalier à temps partiel

6.3 Inscription au Congrès de la FQM

6.4 ADMQ Zone Montérégie Est – Inscription au colloque de zone

6.5 Nouveaux arrivants – Certificat cadeau

6.6 Augmentation de l'allocation de déplacement pour le compte de la municipalité

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Greffière-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sécurité du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Mandat à l'ingénieur – Surveillance partielle des travaux pour le ponceau du 3^e Rang Ouest

9- URBANISME

- 9.1 Adoption du Règlement no. 573-2022 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire no. 495-2007
9.2 Gestim inc. – Nomination d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et en environnement attitrée à la municipalité

10- LOISIRS

11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 11.1 Signalisation : Détecteur de vitesse et deux arrêts lumineux
11.2 Ajustement salarial - Journalier

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-07-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2022-07-141

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2022, a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Transport adapté pour nous Inc : report du projet de regroupement entre Ami-Bus et Transport adapté pour nous Inc.
- 4.2 Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier : remerciement pour notre appui.
- 4.3 MTQ : confirmation d'une aide financière de 22 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration (PAVL-VPPA).
- 4.4 MTQ : courriel prévoyant l'installation de feux clignotants au coin de la Route 241 et 8^e Rang au cours du mois d'août.
- 4.5 MRC : lancement du concours « Cultivez votre côté sauvage ».
- 4.6 MTQ : avis d'une entrave majeure pendant le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Grande-Ligne, jusqu'au 22 juillet 2022.

2022-07-142

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – DU 15 JUIN AU 12 JUILLET 2022

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 15 juin au 12 juillet 2022 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière daté du 12 juillet 2022, sur les autorisations de dépenses effectuées du 15 juin au 12 juillet 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2022-07-142

APPROBATION DES COMPTES À PAYER - JUILLET 2022

Soumis au conseil : Liste des comptes de juillet 2022.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de juin 2022	
Dépôt #2200121 au dépôt #2200144	13 264.96\$

Comptes à payer pour juillet 2022 :		
Chèque #2200168 au chèque #2200201	439 683.38\$	
Paiement par internet	16 556.71\$	
Total à payer :		456 640.09\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Conformément aux dispositions du Règlement numéro 560-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

SUIVI – COOP AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel de mai 2022 et un chiffrer des ventes mensuelles sur 4 ans.

2022-07-143

RATIFICATION – ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour un journalier à temps partiel, dans le Messenger du mois de juin 2022 ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

QUE ce conseil ratifie l'engagement de monsieur Alain Labbé au poste de journalier à temps partiel.

QUE le salaire de monsieur Labbé sera tel que convenu.

QUE monsieur Alain Labbé est entré en fonction le 22 juin 2022.

2022-07-144

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Soumis au conseil : Programmation du congrès 2022 de la FQM.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le maire et deux conseillers à participer au congrès de la FQM les 22, 23 et 24 septembre 2022 à Montréal.

QUE les frais d'inscription et les dépenses inhérentes seront remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

2022-07-145

ADMQ ZONE MONTÉRÉGIE EST – INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE le colloque annuel de la zone Montérégie-Est de l'ADMQ se tiendra le jeudi 8 septembre 2022 à Rougemont ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à s'inscrire au colloque annuel de la zone Montérégie-Est de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 8 septembre à Rougemont.

QUE les coûts d'inscription et les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

2022-07-146

NOUVEAUX ARRIVANTS – CERTIFICAT CADEAU

ATTENDU QUE les conseillères Johanne Desabrais et Francine Vallières Juteau désirent rencontrer les nouveaux résidents pour promouvoir notre municipalité en leur remettant un document d'accueil incluant, entre autres, la liste des commerces, une carte routière et un petit cadeau d'accueil sous forme de certificat cadeau;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de déboursier le certificat cadeau de 25\$ au profit de la Coop à joindre au document d'accueil pour les nouveaux arrivants.

QUE cette démarche s'appliquera rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

2022-07-147

AUGMENTATION DE L'ALLOCATION DE DÉPLACEMENT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE ce conseil a adopté le règlement no.354-84 établissant un tarif concernant les dépenses encourues par un membre du conseil, un cadre, un employé dans le cadre de ses fonctions pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 2, alinéa D pour l'allocation de transport mentionne que le tarif de remboursement sera établi par résolution du conseil pour les frais de déplacement ;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, il y a eu augmentation importante des coûts d'essence et autres frais reliés à l'utilisation d'un véhicule personnel pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce conseil a approprié dans le budget des sommes suffisantes pour assurer le remboursement des dépenses réellement encourues pour les déplacements ;

ATTENDU QUE de telles dépenses n'auront pas besoin d'avoir été autorisées au préalable ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil établit l'allocation pour les frais de déplacement, effectués par un membre du conseil, un cadre ou un employé dans le cadre de ses fonctions pour le compte de la municipalité, à cinquante-cinq cents (0.55¢) du kilomètre.

QUE le paiement ou le remboursement des montants préalablement prévus pour une dépense occasionnée pour le compte de la municipalité est approuvé par ce conseil sur présentation de toutes les pièces justificatives produites.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

PROTECTION INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du rapport mensuel du service d'incendie de juin 2022.

Dépôt du bulletin d'information policière du 31 mai au 14 juin 2022.

2022-07-148

MANDAT À L'INGÉNIEUR – SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX POUR LE PONCEAU DU 3^E RANG OUEST

Soumis au conseil : offre de services professionnels pour le projet de remplacement d'un ponceau dans le 3e Rang Ouest.

ATTENDU QUE la municipalité à accorder à la firme Dave Williams infrastructure civile le mandat pour l'élaboration de plan, devis et appel d'offres des travaux pour le projet de changement d'un ponceau dans le 3e Rang Ouest. (Projet GC00701) (Résolution 2022-06-120) ;

ATTENDU QUE dans l'offre de service déposé le 1^{er} juin 2022, par Dave Williams infrastructure civile, l'option pour la surveillance partielle des travaux était offert ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde à la firme Dave Williams infrastructure-civil, tel que mentionné dans son offre de service du 1^{er} juin 2022 (projet GC00701) la surveillance partielle des travaux (± 7 heures de chantier, décompte, gestion et attestation), pour un montant 4 000 \$.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2022-07-149

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 573-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE NO. 495-2007.

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 14 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le projet du règlement a été déposé lors de ladite séance du conseil, le 14 juin 2022, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 juillet 2022;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement no. 573-2022 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire no. 495-2007.

RÈGLEMENT NO. 573-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE NO. 495-2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford peut modifier son règlement de conditions d'émission de permis de construire ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de permettre à l'intérieur du périmètre urbain, l'émission d'un permis de construire sur une rue privée conforme au règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, un avis de motion du règlement a dûment été donné lors d'une séance tenue le 14 juin 2022 ;

À CES CAUSES, IL A ÉTÉ ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET LEDIT CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUI, À SAVOIR

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 15 de ce règlement de conditions d'émission de permis de construire # 495-2017 de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, concernant les conditions d'émission du permis de construire, est modifié comme suit :
 - a) En insérant dans le tableau I de l'article, dans la case correspondante à la ligne « Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée est adjacent à une rue publique ou privée conforme au règlement de lotissement » et à la colonne « Zones à

l'intérieur du périmètre urbain », un « X » autorisant ainsi l'émission d'un permis de construire sur une rue privée pour une zone en périmètre urbain;

- b) En supprimant dans le tableau I, la dernière ligne qui se lit « Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée est adjacent à une rue publique » ainsi que le « X » de la 2^e colonne.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et greffière-trésorière

René Beauregard
Maire

2022-07-150

GESTIM INC. – NOMINATION D'UNE NOUVELLE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ATTITRÉE À LA MUNICIPALITÉ

Soumis au conseil : Offre de service d'inspection.

ATTENDU QUE par la résolution 2022-04-087 le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement a été assuré par monsieur Alexandre Souillat de la firme de professionnels GESTIM ;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Souillat quitte la firme GESTIM ;

SUR PROPOSITION par Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Anne-Marie Pariseault comme inspectrice en bâtiment et en environnement attitrée à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, selon les mêmes taux et les mêmes services offerts inscrits dans l'offre de service GESTIM 2022-INSP-746.

QUE Monsieur Alexandre Thibault agira comme inspecteur remplaçant pour parer à une urgence, une période de vacances, un congé de maladie, etc.

QUE le mandat débute en juillet 2022, pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

2022-07-151

SIGNALISATION : INDICATEUR DE VITESSE ET DEUX ARRÊTS LUMINEUX

ATTENDU QUE la configuration de l'intersection du 3^e Rang Est et Ouest et de la Route 241 occasionne plusieurs accidents automobiles ;

ATTENDU QUE dans le but d'augmenter la sécurité routière à l'intersection du 3^e Rang et de la Route 241, l'installation d'arrêts lumineux seraient requis ;

ATTENDU QU'un indicateur de vitesse a été installé à l'entrée Sud du village afin de contribuer à faire diminuer la vitesse dans la zone urbaine ;

ATTENDU QUE suite à la démonstration de l'efficacité de l'indicateur de vitesse, ce conseil désire également en installer un à l'entrée Nord du village ;

SUR PROPOSITION par Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde un montant budgétaire de 15 000\$ pour l'achat de deux (2) arrêts lumineux et d'un indicateur de vitesse.

2022-07-152

AJUSTEMENT SALARIAL - JOURNALIER

ATTENDU QUE les tâches et les responsabilités de l'employé journalier à temps plein, monsieur Sylvain Dubé, ont augmenté considérablement ;

ATTENDU QUE ce dernier effectue l'ensemble de ses fonctions à l'entière satisfaction des membres du conseil ;

SUR PROPOSITION par Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil désire ajuster le salaire de monsieur Sylvain Dubé en lui attribuant une augmentation de son taux horaire de 13.37%, afin que son salaire représente l'ensemble de ses nouvelles fonctions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2022-07-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 30.

France Lagrandeur
Directrice générale et greffière-trésorière

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».